

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC105

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 14 A

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Il évalue le respect de la promesse de jeux populaires : accessibilité des épreuves sportives et festives au plus grand nombre, sans discrimination économique et sociale, et héritage des jeux au service des populations actuelles des territoires concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

« J'aurai droit à la foule, aux bouchons et aux transports bondés, mais pas aux Jeux. Je trouve ça injuste » explique Guillaume dans le Monde le 28 février 2023. Il est enseignant et habite en Seine-et-Marne, mais impossible pour lui d'acheter des billets pour assister aux compétitions. Le scandale du prix exorbitant des billets vendus par packs a donné un avant-gout amer des jeux à de nombreux français : « On nous avait vendu des Jeux »populaires« et »accessibles« . Visiblement, ce sont des Jeux réservés aux riches. Je me sens floué » témoigne Clément lui aussi tiré au sort mais qui a renoncé à acheter des billets coûtant au minimum 200 euros. La Cour des comptes met en garde le « centre de renseignement olympique » dans son pré-rapport à l'été 2022 : il doit rester attentif au « baromètre social » car la population pourrait mal réagir aux désagréments générés par des « événements auxquels elle n'aura majoritairement pas accès ».

Certaines communes ont, elles, renoncé à être « relais de la flamme », de la mi-avril au 26 juillet 2024. Le Cour des Comptes relève que l'itinéraire pourrait être réduit, plusieurs conseils

départementaux refusant de financer le passage de la flamme : il est demandé une participation de 180 000 euros, un montant identique malgré les écarts de moyens flagrants. C'est la première fois en France que l'organisateur demande de l'argent aux départements pour accueillir la flamme. Dans les Côtes-d'Armor, la somme demandée par le comité représente la moitié du budget annuel réservé aux manifestations sportives, soit quelque 350 000 euros. En Haute-Vienne, Jean-Claude Leblois explique à Libération le 23 février 2022 que « le département ne va pas dépenser ce montant exorbitant d'argent public pour financer le passage de la flamme olympique, puisque cela se ferait au détriment des associations et des clubs locaux ». L'élus dénonce un tarif « déconnecté des réalités financières de certaines collectivités » et une « marchandisation de l'olympisme ».

Enfin, la question de l'héritage des jeux olympiques et paralympiques est cruciale : il convient de veiller à ce que les habitations et infrastructures prévues servent bien les populations actuelles des territoires concernés et ne soient pas mises au service de leur gentrification au moyen de l'augmentation des prix du logement.

Nous proposons donc que le rapport évalue le respect de la promesse de jeux populaires : accessibilité des épreuves sportives et festives aux plus grand nombre, sans discrimination économique et sociale, et héritage des jeux au service des populations actuelles des territoires concernés.